



ITM IMMO LOG

Service Immobilier Amont
Parc de Tréville
6 Allée des Expositions
91078 Bondoufle Cedex

Bénédicte GUILLEUX
Responsable Immobilier Amont

Tél. : 01 69 64 57 49

Mob. : 06 79 56 64 80

bguilleux@mousquetaires.com



GRAND ANGOULEME

Division Assainissement et Eau Potable

25 boulevard Besson Bey

16000 ANGOULEME

A l'attention de Cyril CADILLON

Parc de Tréville, le 19 février 2019

Objet : Permis de construire ITM IMMO LOG - PC 1627818C0042 déposé le 11/12/2018.

Réponses apportées au volet assainissement du dossier.

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les réponses à votre mail en date du 17 janvier 2019 au sujet du volet assainissement du Permis de Construire de notre base logistique à Rouillet Saint-Estèphe.

➤ **Rejet des eaux de la station de lavage des poids lourds :**

Le schéma détaillé de la station de lavage est joint en (annexe 1) du présent courrier.

L'eau utilisée sera collectée dans une citerne de stockage de 100 m³. Elle proviendra des toitures du bâtiment. Elle sera filtrée par un filtre maille de 200 µm en entrée de citerne. Les particules supérieures à 200 µm seront entraînées lors du lavage du filtre vers le trop-plein de la cuve. Les eaux de lavage du filtre seront épurées comme les eaux utilisées pour le lavage des PL sur un séparateur d'hydrocarbures/débourbeur de dimensions 1,5 m x 5 m.

Cet appareil sera de type SIMOPS (ou équivalent), à obturation automatique et by-pass, bac de neutralisation et vannes manuelles. Il sera équipé d'un dispositif d'alarme pour détecter un niveau critique d'hydrocarbures. Un dispositif complémentaire pour détecter le niveau des boues sera également mis en place conformément aux recommandations du fabricant. La définition de l'appareil est définie selon les normes européennes EN 858-1 et EN 858-2 et allemande DIN 1999. La mise en œuvre de l'appareil sera conforme à la norme NF P 16-442.

SAS ITM IMMO LOG

Siège Social : 24 rue Auguste Chabrières - 75737 Paris Cedex 15

SAS au capital de 421 764 000 € - RCS Paris 529 220 857 - SIRET 529 220 857 00021

FR 48 529 220 857

Le séparateur d'hydrocarbures/déboureur sera inspecté par le service maintenance de l'établissement. Il s'agira de soulever les trappes dédiées à cet effet et de vérifier l'état interne de l'appareil (niveau des boues et des hydrocarbures dans leur compartiment respectif). Il sera déclenché une opération de nettoyage de l'équipement au moyen d'un prestataire externe qui pompera les résidus (boues et hydrocarbures) et lavera à grande eau l'appareil en se servant de l'eau collectée dans la cuve de 100 m³.

Les eaux de rinçage du filtre seront évacuées dans le réseau des eaux pluviales et non dans le réseau des eaux usées, la rédaction du bas de page de l'étude d'impact page 135 étant erronée.

Tous les séparateurs à hydrocarbures installés sur site seront de type SIMOPS (ou équivalent), à obturation automatique et by-pass dimensionnés par l'entreprise en charge des VRD pour obtenir en sortie un taux d'hydrocarbures inférieur à 5 mg/l.

➤ **Eaux de rinçage des caisses plastiques de la cellule 8 :**

Ces eaux seront salies par des résidus solides ; en conséquence, elles transiteront sur un dégrilleur déboureur avant d'être évacuées dans le réseau des eaux usées.

➤ **Condensats des compresseurs :**

Ils seront rejetés dans le réseau des eaux usées.

➤ **Zone déchets :**

Cette zone sera couverte et fermée sur trois côtés. Un caniveau à grilles sera disposé en point bas, raccordé sur un séparateur/déboureur. Les eaux seront ensuite évacuées dans le réseau des eaux usées.

➤ **Gestion des eaux pluviales :**

L'utilisation d'une période de retour à 10 ans a été justifiée dans la note transmise en novembre 2018 car le projet est situé en secteur rural avec une absence de réseaux EP. Ce point a d'ailleurs été discuté avec Mr Picard de la DDT 16 avant sa validation.

La solution dimensionnée comprend la mise en place d'un volume d'eau permanent en fond de bassin pour maximiser la décantation pour les pluies fréquentes. Ce volume permanent additionné aux besoins de rétention nécessite un volume total de 6 000 m³.

Toutefois, suite à votre demande, nous avons étudié le dimensionnement du réceptacle final pour des pluies de retour 20 ans et 30 ans. La prise en compte de pluies d'une période de retour plus importante est possible en ré équilibrant le volume permanent au profit du volume de marnage disponible pour la régulation, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ceci permettrait de conserver la géométrie du bassin qui est contrainte entre le bâtiment projeté et la zone humide, tout en conservant un débit de fuite de 54 l/s soit 3 l/s.ha.

PF logistique ITM - ROULLET - gestion des eaux pluviales			
Période de retour de la pluie	Volume de rétention nécessaire en m3	Volume permanent en fond de bassin en m3	Volume total du bassin en m3
10 ans	4400	1500	6000
20 ans	5000	1000	6000
30 ans	5500	500	6000

Dans les configurations 20 ou 30 ans, les temps de séjour dans le bassin restent supérieurs à 24 heures, ce qui demeure très favorable à la décantation.

Seule la position de la cloison de compartimentage serait à moduler de façon à disposer, en amont de cette dernière, d'un volume d'eau permanent sur un tirant d'eau de 40 cm minimum.

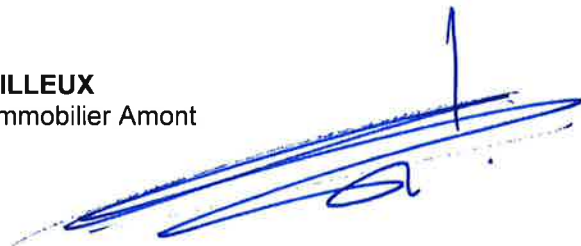
Ainsi, la zone amont de cette cloison ferait :

- Environ 2 500 m² pour la solution à 20 ans
- Environ 1 200 m² pour la solution à 30 ans

En considérant que comme seule la cloison de compartimentage serait à moduler, nous retiendrons finalement pour le projet **l'utilisation d'une période de retour de pluie de 20 ans**, avec une zone en amont de la cloison d'une surface de 2500 m².

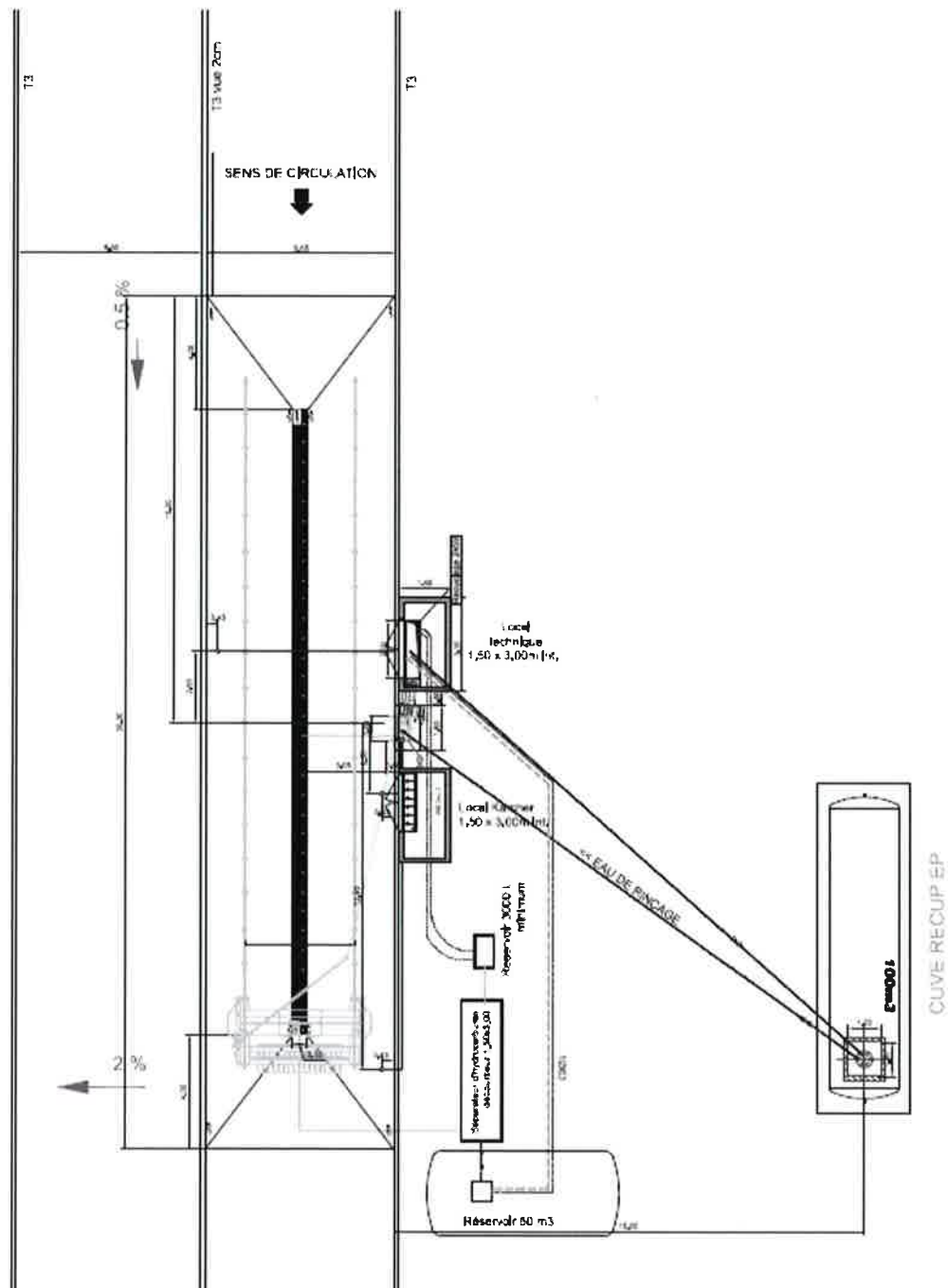
En vous remerciant de la prise en compte de ces éléments pour la bonne instruction de notre Permis de Construire, je vous prie d'agréer, monsieur Cadillon, l'expression de mes sincères salutations.

Bénédicte GUILLEUX
Responsable Immobilier Amont

A handwritten signature in blue ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, positioned to the right of the typed name.

Annexe 1

Le schéma détaillé de la station de lavage



SAS ITM IMMO LOG

Siège Social : 24 rue Auguste Chabrières - 75737 Paris Cedex 15

SAS au capital de 421 764 000 € - RCS Paris 529 220 857 - SIRET 529 220 857 00021

FR 48 529 220 857